

SAINT-THURIEN, le 13 décembre 2024

**CONVOCAATION**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

**Vendredi 13 décembre 2024 à 18 h.30**

Ordre du jour :

- 1°) Tarifs publics communaux 2025,
- 2°) Réseau des médiathèques Matilin : révision de la tarification de la carte unique,
- 3°) Allocation de vétérance des anciens sapeurs-pompiers 2024,
- 4°) Autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement,
- 5°) Protection sociale complémentaire – risque prévoyance : fixation de la participation employeur et adhésion à la convention de participation proposée par le CDG29,
- 6°) Aménagement de la Rue de Quimperlé : convention avec le Département du Finistère,
- 7°) Service commun relatif à l'application du droit des Sols (ADS) : avenant n° 3 à la convention de mutualisation,
- 8°) SIVOM de la Région de Scaër : convention de dissolution,
- 9°) Budget primitif 2024 : décisions modificatives,
- 10°) Motion relative à la protection des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions,
- 11°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Christine KERDRAON.

---

Séance du 13 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trois décembre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Stéphane POIRIER (a donné pouvoir à Francine TAMIC) et Stéphanie NOUAÏLLE-DEGORCE (a donné pouvoir à Fabienne LE GALL).

Absent : Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

**Délibération du Conseil Municipal**

\*\*\*\*\*

**20240511****Objet : Tarifs publics communaux 2025  
(annule et remplace la délibération n° 20240501)**

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe ainsi que suit les tarifs publics communaux pour l'année 2025 :

**Cantine scolaire :**

- Repas adulte 5.30 €
- Repas enfant 2.71 €

**Garderie municipale (matin ou soir)**

0.77 €

**Concession au cimetière (le m²) :**

- Pour 15 ans 30.60 €
- Pour 30 ans 61.20 €

**Occupation locaux communaux (la journée) :**

- Salle municipale 193.00 €
- Caution 324,00 €
- Boulodrome 204.00 €
- Gratuit pour les associations thuriennes

**Photocopie (l'unité) :**

- Noir et blanc 0.30 €
- Couleur 0.50 €

**Redevances cimetière :**

- Creusement de fosse 106.00 €
- Ouverture de caveau 58.00 €
- Ouverture de case 56.00 €

**Occupation du caveau communal (le mois)**

8.80 €

**Vacation funéraire**

25.00 €

**Columbarium :**

- Droit initial d'occupation d'une case 562.00 €
- Concession pour 15 ans 56.00 €
- Concession pour 30 ans 112.00 €

**Jardin du souvenir :**

- Inscription sur la stèle pour 15 ans 56.00 €
- Inscription sur la stèle pour 30 ans 80.00 €

**Location de matériel (par jour) – gratuit pour les associations locales :**

- Table (plateau, tréteaux et 2 bancs) 4.60 €
- Sono (uniquement pour les associations locales) gratuit

**Cession de caveau d'occasion :**

- La place 344.00 €

**Scène mobile :**

- 1 jour de la semaine 530.00 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 029-212902696-20241213-D20240511-DE

- 1 samedi ou dimanche
- 1 week-end
- Caution

849.00 €

1 001.00 €

530.00 €

**Plancher :**

- Associations extérieures (par jour à partir du 4<sup>ème</sup> jour) 5.10 €
- Association locale et thuriennois gratuit
- Caution 204.00 €

**Accueil de loisirs :**

- Adhésion annuelle 2.00 €
- Activité sans prestataire gratuit
- Activité culinaire (goûter) 1.00 €
- Activité avec repas Entre 3,00 € et 5,00 € selon QF
- Activité avec prestataire sur la Commune Entre 3.00 € et 7.00 € selon QF
- Activité de loisirs (parc, laser, etc...) Entre 7.00 € et 10.00 € selon QF
- Spectacle, concert à l'extérieur (transport inclus) Entre 15.00 € et 20.00 € selon QF

Fait à SAINT-THURIEN, le 17 décembre 2024

Le Maire,



Christine KERDRAON.